



REGLEMENT INTERIEUR ESPACE LUGE DE LA COLLE-SAINT-MICHEL

L'espace luge est ouvert aux pratiquants uniquement pendant les heures d'ouverture des pistes de ski de fond.

Le pratiquant doit utiliser une luge équipée d'un système de freinage, pour des raisons de sécurité les luges en bois et les luges en plastiques sans frein sont interdites.

Les enfants de moins de 5 ans devront être accompagnés par un adulte et resteront sous l'entière responsabilité de leur parent ou accompagnant.

Le port du casque conforme aux normes en vigueur est fortement recommandé.

Les usagers doivent remonter sur les côtés de l'espace luge en empruntant le couloir délimité par un filet.

Il est interdit de stationner sur l'espace luge ou au bas de l'espace luge.

Il est interdit de monter sur une luge à plus d'un pratiquant.

L'utilisation de l'espace luge est strictement interdit à tous les usagers des pistes munis de leur équipement de ski de fond ou disciplines associées, ainsi qu'aux véhicules terrestres à moteur.